

**Déclaration ministérielle de la cinquième session
de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement**

**« Renforcer les actions en faveur de la nature pour atteindre
les objectifs de développement durable »**

Proposition de préambule

PP1 Nous, ministres de l'environnement du monde entier, réunis à l'occasion de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dans des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, afin de renforcer les actions en faveur de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable.

PP2 Nous reconnaissons qu'une nature saine est la condition préalable et le fondement du développement durable dans toutes ses dimensions et que nous dépendons de la nature et des solutions qu'elle apporte pour notre santé et notre bien-être, la résilience, l'économie et, en définitive, notre existence.

PP3 Nous constatons avec une profonde inquiétude l'érosion, la dégradation et la fragmentation des écosystèmes et des habitats de la biodiversité, qui affectent à la fois la vie sur terre et la vie sous l'eau, en raison de menaces multiples et interdépendantes telles que la gestion non durable de la nature et de ses ressources, des modes de consommation et de production non durables, les changements climatiques, la pollution et les rejets de déchets dans l'eau, l'air et le sol.

NOUVEAU Nous constatons avec une inquiétude encore plus grande que l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets d'ici 2020 n'a pas été atteint, la pollution restant ainsi une menace pour la nature et pour notre santé.

NOUVEAU [Emplacement réservé aux résultats de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) à Glasgow]

PP4 Nous sommes encouragés par la force de l'innovation, le développement des connaissances et les investissements dans les technologies vertes qui ont lieu actuellement et qui indiquent que des solutions existent ou peuvent être trouvées.

PP5 Nous sommes profondément préoccupés par les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 sur les vies et la santé humaines, ainsi que sur les économies et les sociétés, qui menacent encore plus notre capacité à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, et nous sommes conscients que nous sommes confrontés à des risques récurrents de futures pandémies si nous maintenons les modèles actuels d'interaction avec la nature.

PP6 Nous sommes conscients de la nécessité d'opérer des changements transformateurs et systémiques et nous pourrions avoir la possibilité de faire encore davantage en menant des politiques et des investissements qui s'attaquent simultanément à plusieurs défis environnementaux grâce à des approches holistiques innovantes qui valorisent véritablement la nature.

PP7 Nous réaffirmons, alors que le PNUE célèbre, à l'occasion d'une session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le cinquantième anniversaire de sa création, l'importance considérable qu'il continue d'avoir en tant que défenseur de l'environnement mondial, et nous exprimons notre soutien à un nouveau renforcement du PNUE.

Proposition de dispositif

OP8 Nous nous engageons à soutenir une reprise verte et juste dans le but de revitaliser nos économies et nos moyens de subsistance et de contribuer à l'élimination de la pauvreté, en intégrant les préoccupations environnementales dans toutes les politiques et tous les outils favorisant la reprise économique ; en nous orientant vers des économies vertes qui mettent l'accent sur la gestion des écosystèmes et des connaissances et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre tout en nous adaptant aux changements climatiques conformément à l'Accord de Paris.

OP9 Nous nous engageons à travailler dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement pour mettre fin à l'érosion, la dégradation et la fragmentation des écosystèmes, en nous concentrant sur les zones particulièrement importantes pour la biodiversité, grâce à une utilisation durable des terres, à une gestion efficace des aires protégées, à la sauvegarde des habitats et des types de nature et d'écosystèmes particulièrement vulnérables, et à la lutte contre la déforestation, le commerce d'espèces sauvages et l'exploitation minière illicites, et d'autres crimes qui ont de graves répercussions sur l'environnement.

NOUVEAU Nous nous engageons à rechercher et à rejoindre des partenariats non traditionnels entre les secteurs et à travailler avec la jeunesse, les peuples autochtones, le secteur privé et l'ensemble de la société civile, afin d'entreprendre des actions qui renforcent la nature et inversent la tendance persistante à nuire à l'environnement à long terme, décrite dans les récents rapports scientifiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

OP10 Nous nous engageons à repenser notre approche de l'utilisation et de la gestion de la nature et de ses ressources de manière à promouvoir des modes de consommation et de production durables, notamment au moyen d'approches reposant sur l'utilisation rationnelle des ressources et l'économie circulaire, et en tenant compte de la valeur réelle de la nature et de l'évaluation des risques liés à la nature dans l'élaboration des politiques.

OP11 Nous nous engageons à promouvoir et renforcer les solutions inspirées de la nature en protégeant activement, en gérant durablement et en restaurant les écosystèmes dégradés qui nous fournissent de la nourriture, de l'eau et de l'énergie, qui sont des habitats pour la biodiversité et qui assurent le stockage et la séquestration du carbone, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, comme par exemple les forêts naturelles, les zones humides et les mangroves, soutenant ainsi les efforts pour atteindre les objectifs de développement durable.

OP12 Nous nous engageons à coopérer dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement pour transformer nos systèmes alimentaires, inspirés par la vision du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires visant à mettre en place des systèmes alimentaires durables offrant une sécurité alimentaire et une résilience accrues tout en réduisant les émissions, l'érosion de la biodiversité et l'utilisation de l'eau douce, comme moyen primordial d'accélérer les actions en faveur de l'ensemble des objectifs de développement durable, et nous soulignons le rôle essentiel du PNUE dans le suivi du Sommet.

OP13 Nous nous engageons à promouvoir une planification globale de l'utilisation des terres soutenue par un cadre juridique national robuste, comme contribution irremplaçable au développement durable, et nous aiderons à créer un environnement favorable aux entreprises qui encourage les investissements dans les chaînes de production et de valeur durables.

OP14 Nous nous engageons à préserver la vie sous-marine ainsi que des océans propres, sains et productifs en état de fournir de la nourriture et des moyens de subsistance et de stocker le carbone, en accroissant à cette fin nos efforts pour gérer durablement la totalité des océans ; en exploitant rationnellement les océans, les mers et les écosystèmes côtiers tout en les protégeant ; en agissant pour prévenir la pollution et empêcher l'élévation de la température marine et l'acidification des océans ; et en continuant d'agir conformément à l'Accord de Paris.

OP15 Nous réaffirmons notre détermination à agir conformément au plan de mise en œuvre pour une planète sans pollution afin de protéger la nature et la santé humaine des effets néfastes des produits chimiques et des déchets et à soutenir l'élaboration d'un cadre ambitieux pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020.

OP16 [Emplacement réservé au texte qui fera référence aux récents développements et résultats concernant les déchets marins]

OP17 Nous réaffirmons la nécessité permanente de renforcer les actions en faveur de la nature et notre engagement envers la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et nous appelons à l'adoption d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui soit ambitieux et transformateur à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui comprendrait notamment un ensemble d'objectifs et de cibles clairs et solides pour s'attaquer aux facteurs directs et indirects de l'érosion de la biodiversité, en tant qu'instrument crucial pour atteindre les objectifs de développement durable.

OP18 Nous appelons à la mise en œuvre adéquate et cohérente des actions, engagements et résolutions adoptés par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa cinquième session ainsi que des textes adoptés à ses précédentes sessions et assumons en outre notre rôle, en tant que ministres de l'environnement, dans le suivi de ces engagements au sein de nos gouvernements, en contribuant à une action coordonnée dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement et en favorisant une mise en œuvre efficace.

OP19 Nous sommes conscients que la mise en œuvre effective de ces actions nécessite des cadres politiques habilitants et cohérents à tous les niveaux, une bonne gouvernance et l'application de la loi à tous les échelons, avec le soutien de moyens de mise en œuvre efficaces provenant de toutes les sources de financement, y compris de sources nationales, internationales, privées et innovantes conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi qu'un renforcement des capacités plus poussé, des technologies écologiquement rationnelles, des partenariats de développement dédiés, et un engagement renouvelé et fort en faveur du multilatéralisme.